

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2019/48

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 62

Votants : 69 (dont 7 pouvoirs)

POUR : 69 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le 1^{er} avril deux mille dix-neuf à 19h00, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Grandpré, sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le huit avril deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation : 02/04/2019

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES BEGNY A., HERBAY C., JACQUET G., LESUEUR P., MELIN P., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A. ET MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., AUDEGOND M., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU G., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON M., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CARPENTIER D., CARTELET M., COLSON D., DANNEAUX D., DEGLAIRE G., DEMISSY P., ETIENNE P., FLEURY V., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., HAULIN E., HUREAU B., LAMY D., LANTENOIS J., LEJEUNE G., LEONI A., MACHINET X., MALVAUX A., MALVAUX F., MASSON JP, MATHIAS F., MIELCAREK C., MULLER JC, PHILIPPE L., PIERSON F., POUCKET E., QUEVAL G., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, SIGNORET F., SINGLIT B., THIERION V., VAILRY L., VAN STECKELMAN G.

Représentés : MMES ANDREY D. donne pouvoir de vote à M. BEBIN P., BECHARD I. donne pouvoir de vote à M. MATHIAS F. et MM BOUILLON J. donne pouvoir de vote à M. CANIVENQ R., LAURENT CHAUVET P. donne pouvoir de vote à M. HAULIN E., MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. MALVAUX A., OUDIN H. donne pouvoir de vote à M. SINGLIT B., RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

**OBJET : LANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION DE BORNES ELECTRIQUES ET AUTORISATION A
SOLLICITER DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Vu la délibération n°DC2018/73 du conseil communautaire du 10/10/2018 approuvant le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France MOBILITES, diffusé par l'ADEME ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise est lauréate dans le cadre de cet appel à projet France MOBILITES.

Considérant que le projet inclut le déploiement d'un réseau de bornes électriques en Argonne ardennaise

Vu le Contrat de Ruralité signé avec l'Etat pour 2017 / 2020 ;

Vu l'avis favorable remis par le Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet d'implantation d'un réseau de bornes électriques, figurant en annexe de la présente délibération.
- CHARGE le Président de solliciter tout financeur potentiel dont l'Etat, au titre de la DSIL Contrat de Ruralité, et LEADER
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir,

Le Président,

Francis SIGNORET

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE BORNES
ELECTRIQUES EN ARGONNE ARDENNAISE

Dépenses	Coût	Recettes	Montant
10 bornes à 15 000 € HT l'unité	150 000 €	DSIL 40%	60 000 €
		LEADER 40 %	60 000 €
		Autofinancement 20 %	30 000 €
	150 000 €		150 000 €

Le Président,

Francis SIGMORET